

12ÈME RENCONTRES CHIROPTÈRES GRAND SUD

Atelier Milieux rupestres Axe 3 : Sécurisation des falaises

PONT DU GARD (30) - 23 SEPTEMBRE 2023

Le contexte

Pourquoi des sécurisations/confortements de falaise ?

Sécurité de la population (voirie : route, voie ferrée ou bien des habitations)

Notion d'intérêt public majeur

→ motif de dérogation “espèces protégées” / habitats

Etudes environnementales loin d'être systématiques encore aujourd'hui

→ encore beaucoup de méconnaissances (cf.bâti/ouvrages d'art) et un fort besoin de sensibilisation des différents corps de métier

Comment ça se passe dans vos régions ? Sollicitations, automatismes, ou très peu ?

Impressions : beaucoup de choses à améliorer afin que les étapes se passent toutes de façon fluides et au bon moment (calendrier, anticipation, communication et coopération entre les différents corps de métier, respect des règles, etc.)

L'état initial : moyens et limites

Comment évaluer l'utilisation d'une falaise et les enjeux (falaise alentour, quelle distance) ? Poster GCP - présentation

Protocoles utilisés ?

- Etude potentialité falaise - Drone ?
- Cordistes (vérifier in situ)
- Observations crépusculaires / aube - + acoustique active
- Caméra thermique
- Acoustique passif (?)

Problématiques notées : laps de temps entre état initial et chantier - falaises sont « vivantes » - Potentialité = Présence !

et ensuite ...Si tout se déroulait dans l'“idéal” :

1 - Les inventaires écologiques se déroulent en général 2 à 3 ans (minimum) avant les travaux.

2 – La Maitrise d'ouvrage doit bien intégrer les mesures ERCA environnement au dossier d'appel d'offre

Attention pas de rupture de lien avec connaissance du contexte environnemental/MO/MOA (changement BE etc) dans AO.

3 - L'écologue AMO est considéré au même niveau que les autres corps de métier sous la responsabilité de MOA. BE géotechniques, les MO et les entreprises travaux prennent en considération que les arrêtés d'autorisation des travaux sont pris en fonction des évaluations environnementales.

4 - Discussion pour prise en compte des éléments environnementaux avec les entreprises de travaux (implantation)

Quelles mesures E/R ?

- Exemple : calendrier, bouchage/débouchage, déplacer les ancrages
- les systèmes antiretours
- Changement de dispositifs / Annulation de certains confortements liés des surdimensionnements de certains ouvrages (barrières, écrans)

Compensation...?

- Peut-on compenser la perte de gîte en falaise ? Quels sont les REX aujourd'hui ?

A ce jour aucune vraie compensation n'existe, il faudrait soit aller créer des trous dans une falaise « lisse », soit poser des gîtes artificiels (mais plutôt R&D pour le moment) la mise en gestion/protection d'une falaise et de ces gîte déjà existant ne compense rien.

Suivi

- Quelle utilisation de la falaise après sécurisation ? (quels types de confortements)
- Quels suivis et quels REX ?



Les différents types de protection : protections passives



Les différents types de protection : protections passives

Les écrans déflecteurs

Le grillage pendu.

Maillage souvent fin



Les différents types de protection : protections passives



Merlons

Pas de problématique
direct sur la falaise

Les différents types de protection : protections actives

Purges



Les différents types de protection : protections actives

Les ancrages.



Les différents types de protection : protections actives

Butée de pied



Béton projeté



Les différents types de protection : protections actives



Filets de câbles
Maillage large en général



Le canevas de câbles



Le grillage plaqué : maillage souvent plus fin